

Cadre de référence

SERVICE EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

Mai 2013

Consultations

- Table des directions d'établissement (TDE)
- Comité consultatif de gestion (CCG)
- CRT – Soutien
- Comité EHDAA
- Comité de participation de commission (CPC)
- Dépôt
- Adoption

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|---|
| Présentation..... | 4 |
| Rôle des directeurs d'école | 5 |
| Rôle des enseignants | 5 |
| Rôle des techniciens en éducation spécialisée | 5 |
| Fonction du technicien en éducation spécialisée | 6 |
| Après de l'enseignant | 6 |
| Après de l'élève..... | 6 |
| En regard de la gestion de classe | 7 |
| Dans le cadre de tâches connexes | 7 |
| Conclusion | 8 |
| Annexe 1 | 9 |

Présentation

La commission scolaire René Lévesque accueille, dans ses établissements, un grand nombre d'élèves ayant des difficultés dans leur parcours scolaire ou d'élèves présentant un handicap.

Les caractéristiques et les difficultés de ces élèves influencent la dynamique générale de l'école et de la classe.

Afin de répondre aux besoins particuliers de ces élèves, la commission scolaire et les écoles mettent en place des services complémentaires, dont celui en éducation spécialisée. Il est donc essentiel de comprendre que la présence du technicien en éducation spécialisée est générée par les besoins d'un ou plusieurs élèves identifiés dans le cadre d'un plan d'intervention.

Au niveau des interventions auprès des élèves en difficulté dans leur parcours scolaire et ceux présentant un handicap, les éducateurs spécialisés jouent un rôle primordial dans les équipes-écoles, d'où l'importance de bien définir leurs fonctions. Les tâches du technicien en éducation spécialisée sont variées. Elles s'exercent au niveau de l'école, d'un groupe déterminé ou d'un élève en particulier afin de faciliter sa réussite et son intégration scolaire et sociale.

Rôle des directeurs d'école

Le directeur :

- ▶ Assure la gestion des techniciens en éducation spécialisée dans le cadre de leur fonction en conformité avec leur convention collective;
- ▶ Assure la supervision des techniciens en éducation spécialisée comme pour l'ensemble de leur personnel.

Rôle des enseignants

L'enseignant (titulaire, spécialistes) :

- ▶ Assume la même responsabilité (encadrement et pédagogie) auprès de l'élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qu'auprès des autres élèves de la classe;
- ▶ Oriente le technicien en éducation spécialisée dans l'exécution de son travail.

Rôle des techniciens en éducation spécialisée

Le technicien en éducation spécialisée :

- ▶ En collaboration avec l'enseignant (titulaire, spécialistes), participe au développement des compétences d'ordre disciplinaire, social, physique et affectif de l'élève identifié;
- ▶ Assiste l'enseignant dans la gestion quotidienne de l'ensemble des activités de la classe.

On tient à rappeler que la planification pédagogique, l'enseignement et l'évaluation des compétences de tous les élèves de la classe incluant les élèves à risques et présentant un handicap ne relèvent pas du rôle du technicien en éducation spécialisée. Ces éléments font partie du rôle et de la responsabilité de l'enseignant.

Fonction du technicien en éducation spécialisée

Auprès des enseignants :

- ▶ Participer à la démarche du plan d'intervention : élaboration, application, évaluation;
- ▶ Collaborer avec les enseignants à l'élaboration, à l'organisation et à l'animation d'activités éducatives;
- ▶ Collaborer avec les enseignants à l'adaptation d'activités d'apprentissage, à la préparation de matériel technique ou éducatif approprié aux besoins des élèves;
- ▶ Collaborer à la réalisation d'activités qui visent le développement des compétences favorisant la participation sociale;
- ▶ Participer à l'évaluation des activités réalisées;
- ▶ Collaborer à l'application du plan de transition;
- ▶ Collaborer à l'organisation et à la supervision des stages en milieu de travail pour les élèves présentant des difficultés d'adaptation;
- ▶ Planifier et participer aux périodes d'accueil, de récréation, de dîner, de la sieste, du temps de loisirs, de déplacements dans le cadre des plans d'intervention établis;
- ▶ Collaborer au maintien de la communication avec la famille;
- ▶ Collaborer à l'application du système d'émulation.

Auprès de l'élève :

- ▶ Collaborer à l'atteinte des objectifs du plan d'intervention;
- ▶ Participer à l'élaboration ou au suivi du bilan des acquis;
- ▶ Appliquer et adapter des méthodes et des techniques rééducatives;
- ▶ Contribuer à son encadrement en fonction de ses besoins particuliers;
- ▶ Appliquer les recommandations des autres intervenants (orthophoniste, psychoéducateur, psychologue, orthopédagogue, etc.);
- ▶ Adapter les activités, le matériel ou l'environnement selon la capacité de participation de l'élève en classe;

- ▶ Fournir l'assistance physique nécessaire à l'autonomie fonctionnelle;
- ▶ Recueillir et rédiger des faits d'observation significatifs concernant les caractéristiques personnelles de l'élève et environnementales qui favorisent ou entravent son adaptation;
- ▶ Adapter et appliquer un programme de rééducation s'adressant aux élèves présentant des besoins spécifiques, en autres dans les domaines de l'alimentation, l'hygiène et la locomotion;
- ▶ Favoriser chez l'élève une intégration des stratégies lui permettant de réaliser de façon autonome les activités attendues;
- ▶ Favoriser le développement des habiletés sociales.

En regard de la gestion de la classe :

- ▶ Collaborer à la planification quotidienne;
- ▶ Élaborer, animer et superviser des activités de groupes ou individuelles planifiées en collaboration avec l'enseignant;
- ▶ Supporter l'enseignant dans la gestion de situations difficiles vécues par le groupe;
- ▶ Gérer des aires de travail;
- ▶ Préparer des aires de travail.

Dans le cadre de tâches connexes :

- ▶ Rédiger des rapports d'observation;
- ▶ Adapter le matériel aux besoins de l'élève;
- ▶ Participer aux activités pédagogiques de l'école en lien avec sa tâche;
- ▶ S'assurer de la gestion adéquate du matériel;
- ▶ Rédiger un rapport évolutif concernant son intervention auprès de l'élève;
- ▶ Communiquer, au besoin, les informations pertinentes aux professionnels concernés.

Conclusion

Ce cadre de référence se veut un outil pour soutenir adéquatement les équipes de travail et définir clairement le rôle et la fonction du technicien en éducation spécialisée en regard de son travail auprès de l'enseignant, l'élève, la gestion de classe et dans les tâches connexes.

Travailler avec un technicien en éducation spécialisée constitue une expérience nouvelle pour la majorité des intervenants scolaires qui constatent devoir adapter et élargir leurs rôles habituels pour maximiser l'utilisation de ce nouveau membre de l'équipe. L'enseignant doit apprendre à « partager » son local de classe, à enseigner en présence d'un autre adulte, à « travailler » avec une ressource additionnelle dans sa classe, à collaborer étroitement avec un autre intervenant et à choisir, parmi ses tâches connexes à l'enseignement, celles qu'il déléguera dans le but d'alléger la sienne. Par ailleurs, la direction doit apprendre à gérer un autre membre dans son équipe. Elle doit s'assurer de son inclusion au sein de l'équipe et du développement d'une bonne collaboration entre les intervenants¹. Le succès du travail de cette équipe repose sur le support apporté au personnel.

¹ Voir annexe 1

CONDITIONS FACILITANT LE TRAVAIL EN COLLABORATION

- 1) Suggestions pour l'accueil du technicien
 - 2) Actions de la direction pour susciter le partenariat
 - 3) Actions de l'enseignant pour favoriser le partenariat avec le technicien
 - 4) Actions du technicien pour faciliter son intégration et son travail de collaboration avec l'enseignant
-

1) SUGGESTIONS POUR L'ACCUEIL DU TECHNICIEN

- ▶ L'accès à toutes les ressources
- ▶ L'accès à tous les locaux
- ▶ L'attribution d'un pigeonier personnel
- ▶ L'attribution d'un pupitre personnel, d'un lieu de travail à lui
- ▶ L'attribution de ses propres effets de bureau
- ▶ L'attribution d'un calendrier scolaire, d'un agenda, etc.
- ▶ La participation aux responsabilités dans l'école
- ▶ La participation proportionnée au fonds social et aux activités sociales
- ▶ La présentation à l'ensemble du personnel comme nouveau membre du personnel
- ▶ L'explication de sa tâche à l'ensemble du personnel
- ▶ La présentation au groupe classe comme une personne pour aider le groupe
- ▶ La définition de son rôle avec le groupe
- ▶ L'invitation à l'accueil du personnel en début d'année
- ▶ Les informations connexes transmises par la direction :
 - ◆ les mémos qui seront ou ne seront pas attribués au technicien;
 - ◆ les réunions auxquelles il participera selon ses intérêts, ses compétences, ses besoins et son rôle.
- ▶ Autres : _____

2) ACTIONS DE LA DIRECTION POUR SUSCITER LE PARTENARIAT

- ▶ Respectez les besoins et les affinités de chacun :
 - ◆ considérer les règles de la convention;
 - ◆ identifier les besoins des enseignants : le titulaire et les autres enseignants impliqués dans le groupe (éducation physique, musique, etc.);
 - ◆ déterminer les attentes face au technicien;
 - ◆ identifier les forces du technicien en lien avec les besoins des élèves à accompagner;
 - ◆ faire connaître aux autres membres du personnel les disponibilités du technicien.
- ▶ Impliquez les intervenants, l'enseignant et le technicien dans ce processus pour d'une part, permettre à l'enseignant de réfléchir soigneusement à sa façon d'utiliser cette aide et, d'autre part, permettre au technicien de préciser ses goûts et ses forces :
 - ◆ développer une description de tâches claire du technicien, en collaboration avec l'enseignant, en tenant compte des attentes de ce dernier, de ses besoins et des besoins des élèves accompagnés ainsi que des autres élèves de la classe;
 - ◆ déterminer le degré d'autonomie attendu du technicien par l'enseignant ou le degré d'autonomie convenu avec celui-ci;
 - ◆ identifier les besoins de perfectionnement ou de formation du technicien et de l'enseignant;
 - ◆ identifier les besoins à combler par d'autres ressources : préposé, orthophoniste, psychologue, surveillant...
- ▶ Convoquez le technicien aux rencontres du plan d'intervention;
- ▶ Autres : _____

3) ACTIONS DE L'ENSEIGNANT POUR FAVORISER LE PARTENARIAT AVEC LE TECHNICIEN

- ▶ Discutez avec le technicien des points suivants, dans le but de mieux vous connaître au plan professionnel :
 - ♦ vos craintes en rapport aux élèves intégrés;
 - ♦ vos appréhensions face au travail avec un technicien;
 - ♦ votre philosophie personnelle sur l'apprentissage et l'éducation;
 - ♦ votre manière de composer avec les élèves;
 - ♦ votre approche et les concepts auxquels vous vous rattachez (exemple : enseignement coopératif, travail en équipe, etc.);
 - ♦ votre gestion de classe, votre manière de régler les problèmes qui surgissent de la part du technicien.
- ▶ Décrivez la tâche du technicien, précisez vos attentes spécifiques et réajustez certaines de vos perceptions.
- ▶ Réfléchissez sur le degré d'autonomie attendu du technicien. Ce degré pourra varier selon les facteurs suivants : le niveau de contrôle que vous souhaitez avoir sur les tâches effectuées par le technicien et le niveau de formation et d'habiletés de celui-ci. Rappelez-vous que certains techniciens peuvent avoir besoin de plus d'encadrement au départ donc, faites un plan d'action pour l'amener progressivement à plus d'autonomie.
- ▶ Prévoyez un moment de rencontre hebdomadaire pour discuter du plan de travail de la semaine, des objectifs, des stratégies et des moyens à utiliser. Ce moment peut aussi servir pour faire une rétroaction des actions posées durant la semaine qui se termine. Il est souhaitable de choisir un temps fixe dans l'horaire pour la tenue de cette rencontre pour en faciliter le respect.
- ▶ Donnez régulièrement du feedback au technicien, dès que vous ressentez de l'inconfort par rapport à une situation, une anecdote ou une intervention. Cela évitera d'accumuler les frustrations et de provoquer un malaise dans votre relation professionnelle avec le technicien.
- ▶ Maintenez les canaux de communication ouverts entre le technicien et vous :
 - ♦ échanger fréquemment sur les élèves de la classe et les élèves en difficulté;
 - ♦ échanger sur les activités à réaliser et les projets à long terme que vous planifiez;
 - ♦ créer des liens personnels avec le technicien;
 - ♦ échanger sur vos goûts, vos intérêts, etc.;
 - ♦ mettre à profit vos talents personnels (artistiques, musicaux et d'animation).
- ▶ Consultez le technicien, il pourrait participer utilement au support à l'enseignement, à la gestion de la classe, à l'aide au comportement, à l'aide à l'évaluation et à toutes autres activités connexes.
- ▶ Réévaluez et modifiez, au besoin, le rôle du technicien :
 - ♦ maximiser son temps d'accompagnement individuel ou en petit groupe;
 - ♦ prévoir un temps de travail individuel et de planification;
 - ♦ assurer l'emploi maximal de son temps, et ce, pour l'ensemble des besoins du groupe.
- ▶ Autres : _____

4) ACTIONS DU TECHNICIEN POUR FACILITER SON INTÉGRATION ET SON TRAVAIL DE COLLABORATION AVEC L'ENSEIGNANT

- ▶ Soyez disponible à rencontrer l'enseignant en début d'année, avant même l'entrée des élèves, quand cela est possible.
- ▶ Participez à l'accueil du personnel en début d'année.
- ▶ Créez des liens avec le personnel de l'école.
- ▶ Impliquez-vous à la vie de l'école.
- ▶ Discutez avec l'enseignant de vos forces, de vos talents et de vos aptitudes particulières.
- ▶ Précisez vos besoins, vos attentes et vos disponibilités avec l'enseignant et la direction.
- ▶ Précisez avec l'enseignant la perception de vos rôles respectifs.
- ▶ Participez aux rencontres d'élaboration du plan d'intervention.
- ▶ Autres : _____